



PAVILLON BLEU



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.fm6e.org

PAVILLON BLEU



L'EXCELLENCE POUR NOS PLAGES ET NOS MARINAS



LE PAVILLON BLEU, QU'EST CE QUE C'EST ?

C'est un écolabel international

Le Pavillon Bleu est un label de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE), un réseau d'ONG mobilisées pour la protection de l'environnement.

La FEE est présente dans 73 pays, dont le Maroc depuis 2002, où elle est représentée par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

Le label Pavillon bleu est soutenu par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

49 PAYS
SUR 5
CONTINENTS



4154

3466 PLAGES ET 688 MARINAS

C'est la garantie d'une bonne qualité environnementale

Le Pavillon Bleu est garant d'une bonne qualité environnementale. Hissé sur une commune ou un port de plaisance, il véhicule une image positive et dynamique auprès des résidents comme des visiteurs.

Il favorise une prise de conscience générale pour un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.

Le label Pavillon Bleu intègre des critères de qualité des eaux de baignade, d'aménagement de la plage et de l'arrière-plage, de sécurité, d'animation, d'information, de protection de la flore et de la faune.

Pour un estivant, choisir une plage Pavillon Bleu, c'est choisir un environnement sécurisé, protégé et respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

Dans les ports de plaisance labellisés Pavillon Bleu, la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers y disposent d'aires de carénages sans rejets dans le milieu naturel, de systèmes de récupération des eaux usées de leurs bateaux, et aussi de zones de récupération des déchets spéciaux.





PAVILLON BLEU MET NOS PLAGES AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

Géré au Maroc par la Fondation

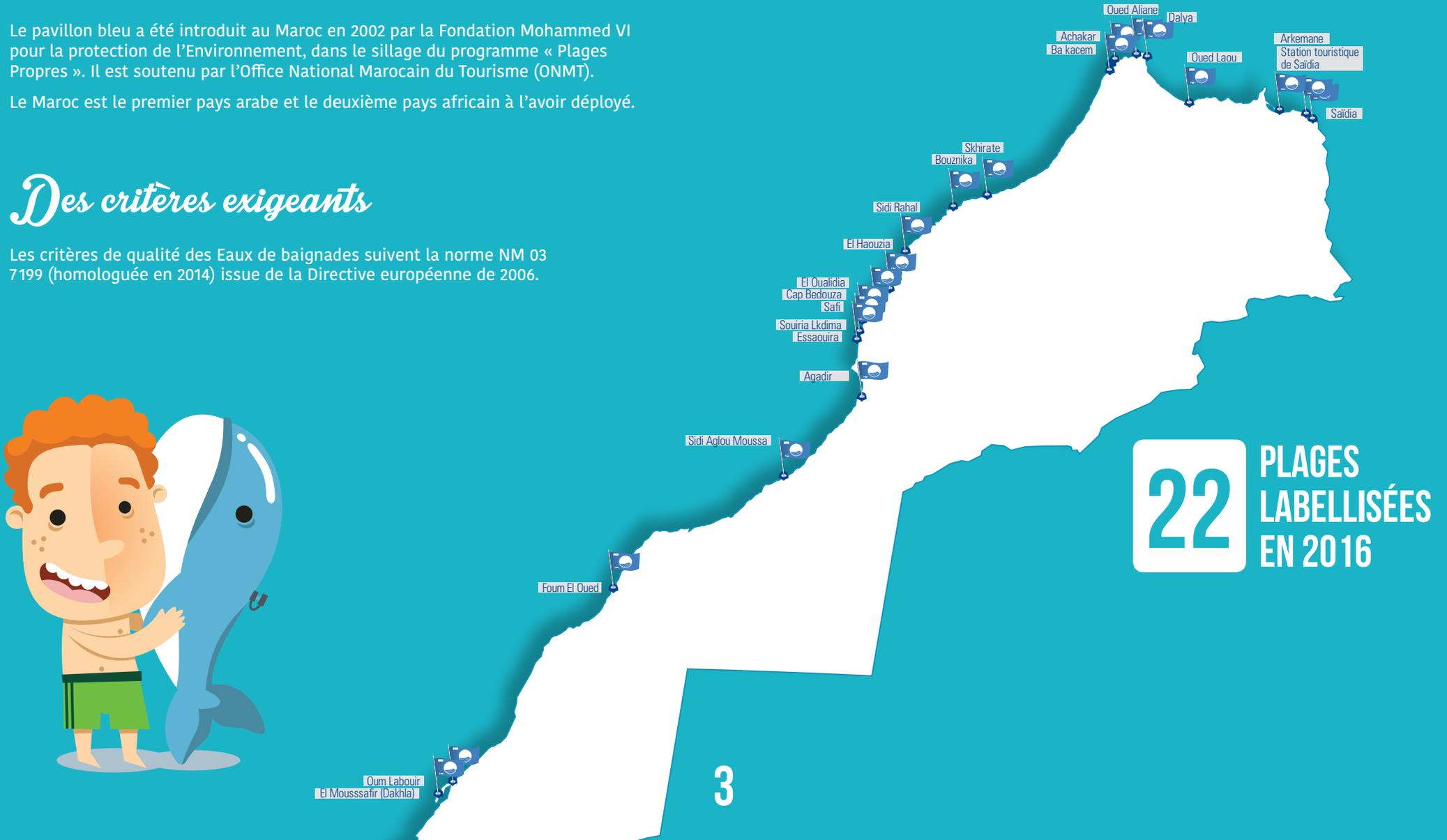
Le pavillon bleu a été introduit au Maroc en 2002 par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, dans le sillage du programme « Plages Propres ». Il est soutenu par l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT).

Le Maroc est le premier pays arabe et le deuxième pays africain à l'avoir déployé.

Des critères exigeants

Les critères de qualité des Eaux de baignades suivent la norme NM 03 7199 (homologuée en 2014) issue de la Directive européenne de 2006.

Plus de plages labellisées chaque année





COMMENT LE LABEL EST-IL ATTRIBUÉ ?



Quatre familles de critères

Le Pavillon Bleu est attribué sur la base du respect de quatre familles de critères :

INFORMATION
ET ÉDUCATION À
L'ENVIRONNEMENT

QUALITÉ DES EAUX
DE BAINNADE

GESTION
ENVIRONNEMENTALE

SÉCURITÉ ET
SERVICES



Une Candidature volontaire

La candidature pour l'obtention de cet écolabel est volontaire. Il est attribué pour une saison et se renouvelle chaque année.



Des contrôles a Posteriori

Pendant la période estivale, du 15 juin au 15 septembre, des visites inopinées ou programmées sont effectuées par des membres de la Coordination nationale et de la FEE. Ceux-ci s'assurent de la conformité des plages labellisées aux critères.

Si les critères ne sont pas respectés, le drapeau est immédiatement abaissé et la plage est pénalisée pour le reste de la saison estivale, voire la prochaine saison.

Des visites de contrôle dans les ports sont effectuées pendant la saison touristique pour s'assurer du bon respect des critères. Ces visites sont menées par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et la Coordination internationale du Pavillon Bleu.

Une fois labellisé, chaque lauréat s'engage à respecter les modalités et conditions d'utilisation du label.





PLANNING DE LABÉLISATION



1	2	3	4	5	6	7	8	9
Ouverture de la campagne et appel à candidatures, ou renouvellement de candidature	Renseignement en ligne sur le site web de la Fondation du formulaire de candidature	Date limite de soumission des dossiers de candidatures	Examen des candidatures par un Jury national et envoi des résultats au jury international	Examen des dossiers de candidature par le jury international FEE	Annonce des résultats des Jurys	1er jour de levée du drapeau Pavillon Bleu	Visites de contrôle inopinées et programmées	Dernier jour pour abaisser le drapeau Pavillon Bleu
FONDATION	COMMUNES LITTORALES	COMMUNES LITTORALES	FONDATION	FEE	FONDATION	COMMUNES LITTORALES	FONDATION ET FEE	COMMUNES LITTORALES
Mi Décembre	À partir de la Mi-Déc.	Fin Janvier	Février	Mars - Avril	Mai	15 Juin	15 Juin au 15 septembre	16 Septembre





ÉTAPES POUR OBTENIR LA CERTIFICATION DU PAVILLON BLEU

CONTACTEZ LA FONDATION

L'inscription au programme Plages Propres

- Demandez à inscrire votre plage au programme Plages Propres.
- La Fondation accompagne la plage ou la marina et la prépare aux critères Pavillon Bleu.
- Le comité national formule des recommandations pour aller vers le Pavillon Bleu.

EST-CE QUE LA PLAGE OU LA MARINA RÉPOND À TOUS LES CRITÈRES DU PAVILLON BLEU ?

Oui

La demande de certification au Pavillon Bleu

Les demandes de certification sont présentées à Pavillon Bleu en Décembre.

Le Jury du Pavillon Bleu

Le jury examine toutes les demandes des candidats en février.
Les demandes retenues sont envoyées au jury international pour approbation finale.

Le jury international du Pavillon Bleu

Le jury international se réunit en avril afin d'examiner toutes les demandes de certification Pavillon Bleu et partage les résultats avec les candidats.

Non

La phase pilote

la commune responsable de la plage ou le gestionnaire de la Marina adopte les recommandations de la Fondation en vue de se conformer aux critères du Pavillon Bleu

2012
PAVILLON BLEU
LA SAISON
DU PAVILLON BLEU
COMMENCE !



LES CRITÈRES DE LABÉLISATION DES PLAGES



L'éducation et l'information environnementales

- L'affichage de l'information concernant les écosystèmes des zones littorales et sur les zones sensibles naturelles qui s'y trouvent.
- L'affichage de l'information sur la qualité des eaux de baignade actualisée tous les 15 jours.
- L'affichage de l'information sur le programme Pavillon Bleu et/ou critères plage « Pavillon Bleu », et d'autres programmes comme la Clef Verte.
- L'affichage du code de conduite sur la plage tandis que les lois réglant l'usage de la plage doivent être disponibles à la demande du public.
- L'offre d'un minimum de 5 activités éducatives sur l'environnement.



La gestion de l'environnement écologique

- La mise en place d'un comité pour la gestion de la plage chargé de l'application des critères du label « Pavillon Bleu » et d'un processus d'évaluation de la plage.
- Les règlements et plans régissant l'aménagement et la gestion de la plage doivent être à la disposition du public sur demande dans le bureau municipal.
- La plage doit être propre.
- La présence en quantité suffisante de poubelles sur la plage ou à proximité; elles doivent être entretenues et vidées régulièrement.
- La présence de containers destinés aux matières recyclables sur la plage ou à proximité.
- Les équipements sanitaires propres doivent se trouver en quantité suffisante avec l'évacuation ordonnée des affluents.
- Le camping, la conduite de voitures et la décharge des ordures sont formellement interdits.
- Les règlements concernant les chiens et les autres animaux domestiques doivent être respectés.
- Tous les bâtiments et les équipements de la plage doivent être bien entretenus.



La sécurité et les services

- Des maîtres-nageurs et des équipements de sauvetage doivent être présents sur la plage.
- Des équipements de secours doivent être présents sur la plage.
- Afin de prévenir les conflits et les accidents, les différents usagers et l'utilisation de la plage doivent être contrôlés.
- Un plan d'urgence prévenant le risque de pollution doit être mis en place.
- La mise en place d'un accès sûr à la plage.
- Un système de patrouille doit être mis en place sur la plage.
- L'accès à l'eau potable sur la plage.
- Les toilettes et les équipements accessibles aux handicapés dans au moins une plage Pavillon Bleu dans chaque municipalité.
- L'affichage d'un plan de la plage avec les différents équipements.
- L'affichage et la matérialisation sur la plage de la zone labellisée par des drapeaux.



La qualité de l'eau

- Le respect des critères et des normes portant sur la qualité des eaux de baignade. Pour le cas marocain, la qualité des eaux de baignade devra être conforme à la Norme Marocaine NM 03.7.199 relative à la Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade inspirée de la Directive européenne 2006/7/CE.
- La plage ne doit pas être soumise aux déversements industriels ni à ceux de la boue.
- Le suivi de la santé des récifs coralliens qui se trouvent à proximité de la plage.
- L'observation de l'ensemble des critères de qualité portant sur l'épuration des eaux usées et des affluents.
- La décomposition naturelle des algues et d'autres matières végétales sur la plage est recommandée sauf en cas de nuisance publique.



LES CRITÈRES DE LABÉLISATION DES MARINAS ET PORTS DE PLAISANCE



L'éducation et l'information environnementales

- Affichage des critères, coordonnées de la FEE et de la Fondation.
- Information relative aux sites naturels à respecter, aux espèces animales et végétales protégées.
- Mise en œuvre d'un programme de management environnemental.
- Offrir au moins trois activités d'éducation environnementale aux utilisateurs et au personnel du port de plaisance, dont deux au moins pendant la saison.
- Affichage d'un plan du port.
- Accueil et information.
- Informations sur le programme Pavillon Bleu Marina et/ou les critères du Marina Pavillon Bleu et d'autres écolabels FEE (g).
- Incitation des touristes à utiliser les moyens de locomotion douce (vélo, marche, transports en commun...) (g).
- Sensibilisation du personnel portuaire (g).

(g) Critère guide



La gestion de l'environnement

- Existence de récipients distincts, adéquats et dûment identifiés pour le stockage des déchets dangereux.
- Existence de poubelles adéquates et bien gérées.
- Existence d'installations pour recevoir les déchets recyclables, tels que les bouteilles, les canettes, le papier, le plastique, des matières organiques, etc.
- Tous les bâtiments et les équipements bien entretenus et en conformité avec la législation nationale. Le port de plaisance doit être bien intégré dans son environnement naturel ou bâti.
- Réglementation de la circulation sur le port.
- Mise en place d'un comité de gestion du port de plaisance (g)
- Mise en place d'une politique environnementale et un plan de l'environnement. Ce plan devrait inclure des références à la gestion de l'eau, des déchets et de la consommation d'énergie, les questions de santé et de sécurité, et l'utilisation autant que possible de produits écologiques (g).
- Gestion de la zone vulnérable (g).

(g) Critère guide



La sécurité et les services

- Les équipements de sauvetage, de premiers secours et de lutte contre l'incendie doivent être disponibles, appropriés et bien indiqués. Le matériel doit être approuvé par les autorités nationales.
- Les plans d'urgence en cas de pollution, d'incendie ou d'autres accidents doivent être élaborés et mis en place.
- Affichage des consignes de sécurité et de plans de secours en 2 langues.
- L'électricité et l'eau sont disponibles aux postes d'amarrage;
- Affichage d'un plan du port indiquant l'emplacement des différentes installations.
- Existence d'équipements pour les personnes à besoins spécifiques.
- Les équipements pour les personnes handicapées doivent être mis en place.



La qualité de l'eau

- Propreté du plan d'eau garantie en permanence.
- Le port de plaisance doit être équipé en installations de réception des déchets de toilettes.
- Analyses régulières des eaux du port et des sédiments.
- Gestion des boues de dragages.
- Des installations sanitaires appropriées, propres et bien balisées doivent être mises à disposition, y compris des installations de lavage et de fourniture de l'eau potable. L'évacuation des eaux usées doit être contrôlée et dirigée vers une installation autorisée de traitement.
- Aucune pollution ne doit s'infiltrer dans le système des eaux usées, les terres du port de plaisance, l'eau ou l'environnement naturel.
- Absence de rejets directs d'eaux usées dans le port.
- Existence d'un système de pompes d'assèchement de la cale (g).

(g) Critère guide



QU'EST-CE QU'APPORTE LE PAVILLON BLEU ?

Le pavillon Bleu est un indicateur de bonne gestion environnementale, mais aussi un outil de positionnement touristique et de marketing territorial. Il permet de fédérer les acteurs concernés par la plage autour d'un projet commun.



Un Environnement Préservé

- Des eaux de baignade de bonne qualité, aux standards internationaux.
- Moins de pollution.
- Des plages plus sûres.
- Des installations mises à niveau pour la plage, dans une perspective de développement durable.
- Des estivants et des enfants sensibilisés à l'environnement et comprenant mieux le rôle des plages et du littoral.



Des retombées économiques

- Promeut les sites balnéaires et augmente leur bonne fréquentation.
- Développe les ressources financières pour les plages et les communes littorales.
- Promeut l'économie régionale et un commerce de proximité maîtrisé.
- Créé des opportunités d'emploi pour les microentreprises.



Un Impact Social

- Créé de l'emploi.
- Promeut l'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques.
- Génère des comportements responsables.
- Créé de l'animation pour la plage, notamment pour les enfants.
- Renforce les ressources humaines affectées aux plages et leurs compétences.
- Favorise le réseautage des acteurs.



PAVILLON BLEU



est un programme géré par



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.fm6e.org

Km 3,3 — Route des Zaers, Avenue Mohammed VI, Rue El Madani Ibn Houssaïni. B.P 5679 Rabat — Maroc

Tél. : 05 37 65 88 44 — Fax : 05 37 65 55 31

environnement@fm6e.org